



REPETITA®

L'actualité Environnement
et développement Durable.



- **Lampes fluo compactes**, précautions d'usage. (P2)
- **Au bureau**, des éco-idées en « Open Space ». (P2-3)
- **Evitez le bisphénol A !** (P3)
- **Réduisons vite nos déchets**, ça déborde. (P4)

Lampes fluo compactes, précautions d'usage



La Commission de sécurité des consommateurs (CSC) a publié un communiqué pour mettre en garde contre les lampes basse consommation dont l'éventuelle nocivité fait débat.

Utilisant quatre à cinq fois moins d'énergie pour des performances équivalentes, les lampes à basse consommation ont détrôné les ampoules à incandescence classiques. Mais alors qu'elles sont de plus en plus répandues dans les foyers, la Commission de sécurité des consommateurs (CSC) a appelé mardi à la plus grande prudence quant au choix et à l'utilisation de ces lampes.

Depuis quelques temps, les spécialistes s'interrogent sur une éventuelle nocivité des ampoules, principalement liée à la présence de mercure. Lorsqu'elles sont intactes ou en utilisation, il n'y a aucun rejet de ce composé mais les lampes émettent des ondes électromagnétiques susceptibles en cas d'exposition prolongée, d'être nocives pour la santé. Ainsi, la CSC a émis plusieurs recommandations en ce qui concerne leur utilisation. *"En cas de bris"*, elle conseille de ventiler longuement la pièce et de la quitter, puis de ramasser les débris soigneusement avec des gants et du papier absorbant et de les placer dans des sacs en plastique, mais de ne pas utiliser l'aspirateur, *"qui contribue à mettre en suspension dans l'air des particules de mercure"*. De même, elle conseille de se tenir à une distance minimale de 30 centimètres d'une lampe de ce type en cas d'exposition prolongée.

De moins en moins de mercure.

Aujourd'hui, la teneur des ampoules en mercure varie entre 2 et 5 milligrammes. Mais *"privilégier l'achat de lampes affichant les quantités de mercure les plus faibles possibles"* pourrait selon la CSC permettre de diminuer les risques. En attendant d'en savoir plus sur l'éventuelle nocivité, la Commission *"encourage les professionnels à fabriquer des produits contenant le moins de mercure possible et émettant des rayonnements électromagnétiques moins intenses"*.

Source : Article du 23/02/11 - Site internet Maxisciences.

http://www.maxisciences.com/lampe-basse-consommation/lampes-basse-consommation-des-precautions-a-prendre_art12735.html

Au Bureau, des éco-idées en « open space »



Au bureau comme à la maison, réduire son impact, c'est possible ! En changeant vos habitudes, en impliquant vos collègues, en proposant des solutions...



L'ADEME vous présente quelques pistes à creuser avec le guide *L'éco-citoyen au bureau*, à télécharger sur <http://ecocitoyens.ademe.fr/au-bureau> et une web-série sur le développement durable au bureau, à voir en ligne sur www.planete-bureau.fr

Source : Magazine « ADEME & VOUS » N°43 - Mars 2011.

Evitez le bisphénol A !



Parmi les produits chimiques qui empoisonnent notre quotidien, il en est un particulièrement inquiétant : le bisphénol A. Selon certaines études, il s'agit d'un perturbateur endocrinien : substance capable d'impacter l'équilibre hormonal d'une espèce vivante. Présent dans de nombreux biens de consommation, il est difficile de ne pas le croiser.

Utilisée pour la fabrication de plastiques de type polycarbonate et de résines époxy, le bisphénol A est très répandu : quelque 3 millions de tonnes sont produites chaque année dans le monde. On le trouve dans les biberons, la vaisselle en plastique, les récipients pour micro-ondes, les revêtements intérieurs de boîtes de conserve et de cannettes, les pare-chocs de voiture, les CD, les lunettes, ou encore les ciments dentaires.

Problème : même s'il n'existe encore aucun consensus scientifique sur les impacts sanitaires du bisphénol A, ce dernier est fortement soupçonné de troubler la reproduction et le développement du fœtus. Or il serait présent dans les urines de plus de 90 % des Français, contaminés par ingestion, voire inhalation ou contact avec la peau !



Eviter ou restreindre cette exposition?

Il existe des produits « Sans BPA ». Ensuite, il faut savoir que cette substance se libère et migre vers les aliments lorsque la température augmente. Ne chauffez donc pas au micro-ondes de la nourriture contenue dans des récipients en plastique. Abstenez-vous également de les mettre au lave-vaisselle, ou de les nettoyer avec des détergents puissants. Enfin, identifiez le code de recyclage des plastiques. Le code n°7 est à proscrire, idem pour les n° 3 et 6 (dans une moindre mesure).

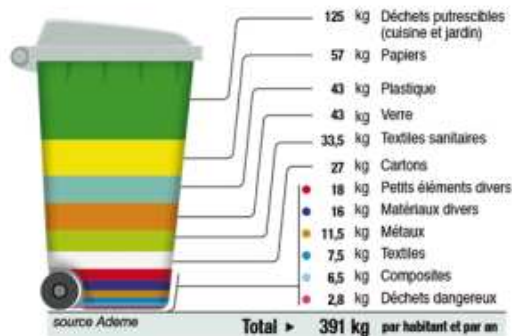


Sachez en outre que la France a interdit l'utilisation du bisphénol A dans les biberons. Vous n'avez donc plus rien à craindre de ce côté-là.

Source : Orange - le mag de L'environnement - 7 mars 2011
<http://actu.orange.fr/environnement/pratique/evitez-le-bisphenol-a-323.html>

Réduisons vite nos déchets, ça déborde !

Slogan de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le message implique de régler le problème à la source, et il y a du travail quand on sait que chaque français rejette 391 kg de déchets par an.



Alors comment aider ?
En participant à l'effort collectif pour essayer d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement : diminuer la production d'ordures ménagères de 7 % par an et par habitant pendant 5 ans.

Pour cela, 12 éco gestes simples sont proposés :



Source : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>

Signatures mail : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/jenparle/signature.html>